

---

Présidence : Estonie

## 1110<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 18 juin 2025 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Suspension : 12 h 50

Reprise : 15 heures

Clôture : 16 heures

2. Présidence : Ambassadrice K. Tael

3. Sujets examinés – déclarations – décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ : « LE RÔLE DES FEMMES VISANT À RENFORCER LA DÉFENSE ET ASSURER LA RÉSILIENCE »

– *Exposé présenté par H. Allas, Vice-Présidente de l'Organisation estonienne des femmes volontaires en matière de défense (Naiskodukaitse)*

– *Exposé présenté par A. Nubäck, Secrétaire générale de l'Organisation suédoise des femmes volontaires en matière de défense (Svenska Lottakåren)*

– *Exposé présenté par S. Foul, Chargée de recherche sur l'égalité des genres, Unité Égalité des genres à la Direction des ressources humaines, Ministère français des armées*

Présidence, H. Allas, A. Nubäck, S. Foul, Suède, Canada, Danemark, Italie, Suisse (FSC.DEL/205/25 OSCE+), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Finlande, Espagne, Pologne-Union européenne (l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldova, Monaco, le Monténégro, la Norvège, Saint-Marin, la Serbie et l'Ukraine souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/211/25), Royaume-Uni (FSC.DEL/215/25 OSCE+), Ukraine (FSC.DEL/213/25), Türkiye

(FSC.DEL/217/25 OSCE+), Allemagne (FSC.DEL/204/25 OSCE+), Azerbaïdjan (FSC.DEL/220/25 OSCE+), Albanie (FSC.DEL/210/25 OSCE+), Norvège, Islande, Pays-Bas, Arménie, Saint-Siège (FSC.DEL/203/25 OSCE+), Suisse, Bulgarie (FSC.DEL/221/25 OSCE+), Fédération de Russie (FSC.DEL/207/25), Coordonnatrice de la Présidence du FCS chargée des questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (Belgique) (FSC.DEL/223/25 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/214/25), Présidence, Royaume-Uni, Pologne (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldova, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Tchéquie et de l'Ukraine) (FSC.DEL/208/25 OSCE+), Canada (FSC.DEL/212/25 OSCE+)
- b) *Opération militaire spéciale visant à démilitariser et à dénazifier l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/209/25) (FSC.DEL/218/25), Royaume-Uni

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Mise en œuvre des engagements pris dans la dimension politico-militaire de l'OSCE* : États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/206/25), Grèce (FSC.DEL/219/25 OSCE+), Chypre (FSC.DEL/216/25 OSCE+), Italie, Fédération de Russie, Présidence
- b) *Questions de protocole* : Ukraine, Présidence

4. Prochaine séance :

Mercredi 2 juillet 2025, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence